

Manifestation pour un OUI à la loi sur la chasse Place Fédérale, Berne

Ordre des orateurs

1. **Conseillère Nationale Esther Friedli**, UDC SG
2. **Jill Nussbaumer**, Vice-présidente JPLR ZG
3. **Conseillère Nationale Christine Bulliard-Marbach**, PDC FR, Présidente SAB,
Présidente du Comité des femmes
4. **Conseillère Nationale Simone de Montmollin**, PLR GE
5. **Anton Merkle**, Président ChasseSuisse
6. **Regula Schmid-Blumer**, paysanne de montagne
7. **Conseiller National Markus Ritter**, PDC SG, Président Union Suisse des Paysans

Modération

Urs Schneider, Directeur adj. Union Suisse des Paysans, Responsable de campagne

CN Esther Friedli, UDC SG

Il y a aujourd'hui plus de 100 loups en Suisse. Cette année seulement, 3 meutes et environ 30 louveteaux sont venus s'y ajouter. Cette semaine, la NZZ a fait et le calcul : « La population des loups augmente de 20 pour cent chaque année ». Ceci nous mène à 600 loups d'ici 10 ans, à plus de 1000 loups d'ici 13 ans et cela continue d'augmenter de manière exponentielle. Les protecteurs des animaux disent d'ailleurs eux-mêmes qu'on ne doit plus se faire de soucis pour la survie des loups en Suisse. Mais l'augmentation du nombre de loups engendre toujours plus de conflits avec les paysans de montagne concernés. Les attaques de moutons et de chèvres augmentent chaque année, et même des veaux et des bœufs sont concernés. La semaine dernière encore, un bœuf de 140 kg a été tué dans le canton de Vaud. Ça ne peut pas continuer ainsi. Nous ne voulons et ne pouvons plus rester sans rien faire. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui avec nos bêtes sur la Place fédérale. Nous voulons montrer à toutes et à tous que la loi modifiée sur la chasse est importante pour nous. Elle apporte plus de sécurité à nos animaux de rente, aux paysages ruraux et aux populations des régions touchées. C'est urgent.

La loi sur la chasse actuelle est entrée en vigueur il y a 30 ans. À l'époque, il n'y avait ni loups ni autres grands prédateurs en Suisse. Rien que pour ça, elle doit être modifiée.

Désormais, les cantons pourront intervenir plus rapidement lorsque des loups posent des problèmes. Si, par exemple, ils pénètrent dans le territoire d'urbanisation ou qu'ils contournent les mesures de protection des troupeaux et attaquent des moutons et des chèvres malgré les clôtures et les chiens. Dans de tels cas, avec la nouvelle loi, les gardes-chasse cantonaux sont habilités à intervenir. L'Office fédéral de l'environnement doit toutefois d'abord être entendu, les populations doivent être maintenues et le droit de recours des organisations est applicable. À mon avis, il s'agit là d'une régulation absolument modérée qui apporte plus de sécurité aux animaux de rente, aux paysages ruraux et aux populations de montagne concernées. Je soutiens entièrement la modification de la loi sur la chasse et vous demande de voter OUI le 27 septembre.

Renseignements:

esther.friedli@parl.ch

Jill Nussbaumer, Vice-présidente JPLR ZG

Pourquoi est-ce que je m'engage en faveur de la nouvelle loi sur la chasse en tant que jeune libérale-radical habitant en plaine ? Parce que le fédéralisme est important pour moi. Je trouve juste que les cantons obtiennent davantage de compétences, car ils sont les seuls à connaître leurs animaux sauvages et à pouvoir décider rapidement sur la base des réalités locales. En particulier dans le cas des loups, qui causent rapidement de gros dommages, il faut pouvoir réagir vite.

Il est important pour moi que les grands prédateurs, les animaux de rente et l'homme puissent cohabiter paisiblement dans la mesure du possible. Personnellement, je vis à Zoug et n'ai pas encore vu un loup. Je n'en ai pas non plus peur et suis d'avis que les animaux sauvages doivent avoir un avenir en Suisse et qu'ils doivent rester protégés.

Toutefois, les animaux de rente ont aussi besoin de leur espace vital. De plus, les moutons et les chèvres sont importants pour l'entretien du paysage alpin. J'aime faire de la randonnée et je ne veux pas que ces paysages tombent en friche. Lorsque j'ai entendu, il y a peu, que le maire de Lumnezia envisage de fermer les chemins de randonnée dans la région de la Greina parce que les vaches allaitantes sont devenues trop agressives à cause des loups et qu'il n'est plus en mesure de garantir la sécurité des randonneurs, il est devenu évident pour moi que nous devons agir rapidement. Grâce à la modification de la loi sur la chasse, nous pouvons mieux régler la cohabitation entre animaux sauvages et de rente. En outre, nous, habitants des villes, ne devrions pas dicter aux populations de montagne de quelle manière elles doivent vivre. En effet, nos paysannes et paysans d'alpage méritent que nous soyons solidaires avec eux. Je soutiens donc la nouvelle loi sur la chasse en tant que jeune libérale-radical de la plaine.

Renseignements :

jill.nussbaumer@jungfreisinnige.ch

CN Christine Bulliard-Marbach, PDC FR, Présidente SAB, Présidente du Comité des femmes

En tant que présidente du Groupement suisse pour les régions de montagne, je souhaite souligner l'importance de la loi révisée sur la chasse pour le tourisme en montagne. D'une part, parce que – comme vous l'avez entendu – nous avons besoin des moutons et des chèvres dans les paysages alpins. La manière pragmatique de gérer les conflits liés au loup, telle qu'elle est prévue dans la nouvelle loi, nous y aidera. Néanmoins, afin d'assurer la protection des moutons et des chèvres dans les régions où vit le loup, la protection des troupeaux à l'aide de clôtures et de chiens est également importante, bien qu'elle ait un revers pour le tourisme. En effet, les chiens de berger réagissent de manière très agressive vis-à-vis de tiers et d'autres chiens. Le travail avec ces chiens peut donc avoir des répercussions pour les randonneurs et les vététistes. Et les vaches allaitantes aussi peuvent devenir agressives et représenter un danger pour les randonneurs. Un groupe de travail étudie actuellement le rôle que joue le loup dans cette situation. Mais ce qui est clair, c'est que les régions de montagne dépendent du tourisme.

D'autre part, la nouvelle loi sur la chasse protège mieux non seulement les animaux de rente, mais aussi les animaux sauvages tels que le castor et le lynx. En effet, selon la loi actuelle, il est possible de réguler l'ensemble des plus de 300 espèces protégées lorsque les nombres de populations le permettent. Désormais, il ne sera possible de réguler plus que 3 animaux protégés, à savoir le loup, le bouquetin et le cygne tuberculé. Les opposants affirment que bientôt le lynx et le castor figureront aussi sur la liste des animaux à réguler. C'est faux. Le parlement et le Conseil Fédéral ont clairement souligné qu'ils n'ajouteront aucune autre espèce protégée à cette liste.

Aujourd'hui, le Conseil Fédéral aurait même la compétence d'autoriser la chasse d'animaux protégés comme le castor et le lynx, mais il la perd avec la loi modifiée. Le lynx et le castor sont donc clairement mieux protégés. En tant que présidente du Comité des femmes, j'espère que cette protection stricte des plus de 300 animaux protégés convaincra aussi les femmes de voter OUI à la loi sur la chasse et par ce fait OUI à plus de protection.

Renseignements :

christine.bulliard-marbach@parl.ch

CN Simone de Montmollin, PLR GE

La question du loup représente un aspect important de la nouvelle loi sur la chasse. La loi révisée vise à mieux gérer les conséquences potentiellement problématiques de son développement, qui s'est accéléré ces dernières années, et de veiller à ce qu'il soit mieux accepté par la population. Renforcer la sécurité des animaux de rente, préserver les paysages alpins et protéger les populations des montagnes concernées afin d'assurer une meilleure cohabitation, voici les atouts de cette loi.

Pour atteindre ce but, une plus grande connaissance du terrain est nécessaire. Les garde-faunes cantonaux doivent pouvoir informer et sensibiliser la population mais ils doivent aussi être en mesure d'intervenir avant que des dommages irréversibles ne soient causés. Par exemple, dans le cas où un loup perdrait sa crainte des humains et attaquerait des moutons dans une bergerie. Avec la loi révisée, les cantons pourront intervenir à temps – pour autant que les effectifs le permettent et que les conditions soient remplies. Dans un tel cas, les autorités cantonales devront prendre leur décision en concertation avec l'Office fédéral de l'environnement. Le droit de recours des organisations reste en vigueur.

Mais les modifications apportées à la loi vont bien au-delà de la régulation du loup, elles renforcent la protection de la nature et des animaux de manière significative. Plus de 300 espèces protégées, comme par exemple le lynx et le castor, ainsi que leur environnement naturel, sont mieux préservées.

En effet, la Confédération soutient désormais financièrement la protection des espèces et des habitats, ainsi que des réserves d'oiseaux migrateurs et d'animaux sauvages. Elle apporte également sa contribution dans le cas où des infrastructures publiques ou privées seraient endommagées par certaines espèces comme les castors. En contrepartie, il est exigé que 300 corridors faunistiques soient garantis et inscrits dans les plans-directeurs cantonaux, obligeant une meilleure coordination. Dans les régions fortement fragmentées par les voies de circulation, ces passages sont indispensables pour la migration des animaux sauvages. C'est également positif pour les paysages, tant le paysage culturel des Alpes que le paysage forestier. Car en effet, la régulation des populations d'animaux sauvages est indissociable d'une région durable des forêts et de l'équilibre des biotopes naturels.

Toutes ces exigences sont des exigences de longue date, que les opposants à la loi actuelle n'ont cessé de revendiquer. Celles-ci figurent maintenant dans la nouvelle loi mais sont mises en danger par le référendum ! Pour ne pas compromettre ces avancées et afin de renforcer la sécurité des animaux de rente, des paysages culturels et des populations des montagnes, je vous encourage à voter OUI à cette nouvelle loi, prévoyante et équilibrée. Je le fais par conviction mais aussi par solidarité pour les populations des montagnes. Dans un pays fondé sur les valeurs du fédéralisme, il n'est pas défendable d'avoir une telle défiance vis-à-vis des cantons, ni d'ailleurs que ce soient les citadines et les citoyens qui imposent à la population rurale une vision si éloignée des réalités et des besoins.

Renseignements :

simone.demontmollin@parl.ch

Anton Merkle, Président ChasseSuisse

Il est évident que les chasseresses et chasseurs ne s'engagent pas uniquement lorsqu'il s'agit d'espèces chassables, mais aussi dans la protection des animaux. Les chasseurs aussi s'engagent pour une loi sur la chasse moderne et progressiste avec des règles claires, dans laquelle la protection des animaux est primordiale. Cette conception moderne de la chasse est également transmise aux candidats chasseurs de toute la Suisse dans le cadre de la formation à la chasse. Les renforcements en ce qui concerne la preuve de la précision de tir et la recherche obligatoire d'animaux blessés sont dans l'intérêt des chasseurs et renforcent la protection des animaux.

Lorsque les opposants à la loi révisée sur la chasse disent que le lièvre variable, la perdrix des neiges, le tétras-lyre et la bécasse des bois ne devraient plus être chassés et que cela a été oublié lors de la révision de la loi, j'aimerais leur rappeler qu'au cours des 20 dernières années, ils ne se sont, au niveau national, à aucun moment opposés à la chasse de ces espèces. Cette soudaine indignation est difficile à comprendre car, dans les régions où elles sont chassées, les populations ne sont pas menacées – et sûrement pas par la chasse. Les cantons et la Confédération ont par ailleurs la possibilité de retirer à tout moment de la chasse des espèces menacées ou des populations locales réduites.

Un non à la loi sur la chasse ne serait d'aucune utilité ni pour les animaux sauvages, ni pour la nature.

Le OUI à la loi sur la chasse crée les conditions nécessaires à une cohabitation de l'agriculture, de l'exploitation forestière et des grands prédateurs et renforce la sécurité des animaux, des paysages et de l'homme. ChasseSuisse, l'Union suisse des Paysans et le Groupement suisse pour les régions de montagne dirigent la campagne. Ils sont soutenus par de nombreuses autres organisations et les partis bourgeois UDC, PLR, PDC et PBD ainsi que leurs partis des jeunes. Les cantons se sont aussi prononcés clairement en faveur de la révision de la loi sur la chasse. Le Conseil fédéral et le parlement ont adopté une loi équilibrée qui, nous l'espérons, sera acceptée.

Renseignements :

anton.merkle@hin.ch

Regula Schmid-Blumer, paysanne de montagne

Je suis paysanne de montagne sur le Glaspass à proximité de l'Heinzenberg au-dessus de Thusis. Nous avons le privilège de travailler là où d'autres passent leurs vacances. Notre exploitation bio se trouve là où vit la meute de Beverin – dans les vallées voisines de la Surselva, il y a même plusieurs meutes. Le sentiment que les loups sont constamment près de nous est très éprouvant pour nous, et le fait qu'ils ont perdu la crainte de l'homme est très angoissant. C'est pourquoi, on les retrouve de plus en plus souvent dans les territoires d'urbanisation.

Au printemps, dès que les bêtes sont dans les pâturages escarpées, notre crainte de les perdre s'accroît. Il n'est pas possible d'installer des clôtures pour protéger les bovins du loup et, lorsqu'il effarouche le troupeau, le risque est grand que les bêtes fassent une chute. De par la topographie des alpages déjà, l'installation de clôtures contre les loups est impensable, et la protection des troupeaux ne fonctionne que partiellement pour les moutons et les chèvres. Toujours plus de détenteurs retirent leurs bêtes des alpages à cause du loup, avec, pour conséquence, que les alpages ne sont plus entretenus. Nous avons une très bonne biodiversité, et ce, grâce à l'exploitation consciencieuse du paysage mais, avec la forte augmentation des loups, comme ces dernières années, tout ceci est en jeu. Détention en plein air, broutage des pâturages de montagne : ce sont là des conditions idéales pour la production de denrées alimentaires de qualité élevée, mais tout ceci est menacé car, bientôt, les bêtes ne pourront être gardées que dans une étable fermée. Si la pression devient trop forte, l'agriculture et l'économie alpestre seront abandonnées, engendrant une émigration et une perte des traditions séculaires, qui seront remplacées par un encouragement de l'importation et d'élevage intensif des animaux dans la vallée.

Cet été, la moitié des bêtes attaquées faisaient partie de troupeaux protégés. La vue de bêtes parfois à moitié mortes qui doivent attendre leur délivrance pendant des heures, et le travail et la charge supplémentaires sont intolérables pour les agriculteurs et les exploitants d'alpage. On ne peut pas surveiller constamment les bêtes. Et installer chaque nuit une clôture pour un troupeau de 800 moutons, et ce, souvent dans le brouillard, dans la forêt et à la montagne, c'est plus difficile que ce que certains s'imaginent. Pour parvenir aux enclos de nuit, les bêtes doivent parcourir chaque jour de grandes distances, ce qui ne favorise pas leur santé. Et lorsque des bêtes sont malgré tout attaquées, on baisse les bras et on remet l'avenir en question.

Nous vivons du tourisme, et les vacanciers apprécient la montagne telle qu'elle est aujourd'hui. Comme les agriculteurs l'exploitent, c'est une situation avantageuse pour tous. Mais est-ce que les randonneurs et les vététistes viendraient si tout était embroussaillé ? Les chemins de randonnée ne peuvent pas tous être clôturés, et les vaches allaitantes protègent leurs veaux. Lorsqu'elles sont irritées par le loup, la sécurité du personnel et des touristes n'est plus garantie. En réalité c'est donnant donnant et nous profitons les uns des autres.

Pour les exploitants d'alpage et pour nous paysans de montagne, il est donc important que les autorités cantonales puissent contrôler la pression exercée par le loup. Or, avec la modification de la loi sur la chasse, c'est possible. Dites OUI pour que nous puissions continuer à exploiter les alpages et que la prochaine génération ait un avenir. Nous avons maintenant besoin de chacune des voix de la plaine. Je vous remercie de votre solidarité avec nous paysannes et paysans de montagne.

Renseignements :

regula.schmid@glaspass.ch

CN Markus Ritter, Président Union Suisse des Paysans

Le retour des grands prédateurs met l'agriculture et l'économie alpestre particulièrement sous pression. L'agriculture, et donc l'Union Suisse des Paysans, contribue grandement à la protection des animaux sauvages et de rente et, grâce à la loi révisée sur la chasse, l'idée de protection se réalisera dans un esprit contemporain pour les deux parties.

Les agriculteurs suisses accordent énormément d'importance au bien-être des animaux. De plus, la Suisse dispose d'une des lois sur la protection des animaux les plus strictes au monde. Dans ce pays, les agricultrices et agriculteurs ont une relation très étroite avec leurs bêtes, en particulier dans les régions de montagne. C'est leur intérêt légitime de vouloir protéger leurs bêtes et c'est pourquoi ils exigent une régulation raisonnable permettant de limiter les dommages et la souffrance des animaux de rente. Les agriculteurs ne veulent pas exterminer les grands prédateurs, bien au contraire : nous nous réjouissons de la diversité des espèces et sommes même convaincus que la nouvelle loi sur la chasse augmente l'acceptation des grands prédateurs, car elle dispose de règles claires.

En conclusion:

La loi révisée sur la chasse permet des mesures en faveur du changement de comportement du loup et la régulation d'animaux isolés qui causent des dommages.

La possibilité de régulation des grands prédateurs offre une meilleure protection des animaux de rente. De notre point de vue, la loi modifiée est justement une loi de protection et non une loi d'abattage. Personnellement, je me demande pourquoi les protecteurs des animaux ne considèrent pas les moutons comme des animaux dignes d'être protégés. La loi modifiée sur la chasse améliore l'équilibre entre loup et animaux de rente.

Je vous demande donc de voter OUI à la loi sur la chasse le 27 septembre !

Renseignements :

markus.ritter@parl.ch